

**DATE DE
CONVOCATION**

17 Juin 2024

N° 27.299.24/26DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 25

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David

Absents :

Mme DUCHESNE Jocelyne

Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

A été élu secrétaire de séance : Mr Nicolas PALOC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du code de la Commande Publique sur la Procédure Adaptée

Vu les offres remises par API RESTAURATION, CONVIVIO et COTE RESTAURATION,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres du 18 mai 2024

Considérant l'analyse de ces offres,

Objet :

Marché de fabrication et livraison des repas de la restauration scolaire en liaison froide 2024-2027 - Attribution

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'ATTRIBUER le marché de fabrication et livraison des repas pour la restauration scolaire en liaison froide à la société CONVIVIO pour 1 an reconductible 3 fois soit pour les années scolaires 2024/2025 à 2027/2028

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tout document s'y afférant (avenant, décompte, tout autre formalité...) sur la durée du marché

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

